



Agence fédérale de l'environnement

Septième modification de l'avis révisé relatif aux critères d'évaluation des matériaux métalliques en contact avec l'eau potable^{1,2} (Critères d'évaluation des matériaux métalliques)

du 26 février 2026

L'avis relatif aux critères d'évaluation des matériaux métalliques en contact avec l'eau potable (Critères d'évaluation des matériaux métalliques) – texte révisé du 14 mai 2020 (Journal officiel fédéral, section officielle du 10 juin 2020, B11), tel que modifié en dernier lieu par la sixième modification de l'avis révisé relatif aux critères d'évaluation des matériaux métalliques en contact avec l'eau potable (Critères d'évaluation des métaux) du 21 août 2025 (Journal officiel fédéral, section officielle du 4 septembre 2025, B6), est modifié comme suit :

I.

Modifications

1. Au point 2.1.3.7 de l'annexe, le signe * est inséré pour les impuretés associées aux matériaux P et Si.
2. Au point 2.1.3.8 de l'annexe, le signe * est inséré pour les impuretés associées aux matériaux P et Si.
3. Au point 2.2.1 de l'annexe, la limite de catégorie est modifiée comme suit:
 - a) La limite supérieure de la catégorie Al est remplacée par 0,9 % (m/m).
 - b) Les éléments Ni, d'une teneur $\leq 0,05$ % (m/m), et Si, d'une teneur $\leq 0,05$ % (m/m), sont ajoutés en tant qu'impuretés associées aux matériaux.
4. Au point 2.2.2 de l'annexe, les éléments Ni, dont la teneur est comprise entre 0,03 et 0,05 % (m/m), et Si, dont la teneur est inférieure ou égale à 0,05 % (m/m), sont insérés en tant qu'impuretés associées aux matériaux.
5. Au point 2.2 de l'annexe, le matériau CuZn39Al-C est ajouté en tant que nouveau point 2.2.3.2 :

2.2.3.2 CuZn39Al-C

Dénomination	Groupe de produit
CuZn39Al-C	B – D

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Al
58,0 % – 63,0 %	Reste	0,3 % – 0,9 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Ni	Pb	Si	Sn
$\leq 0,3$ %	$\leq 0,05$ %	$\leq 0,1$ %	$\leq 0,05$ %	$\leq 0,3$ %

6. Dans l'annexe, le point 2.11.3.1 est modifié comme suit :
 - a) Le signe * est supprimé de la dénomination dans le tableau.
 - b) Le signe * est supprimé du composant d'alliage Pb.
 - c) Explication du signe * : La mention « des restrictions supplémentaires concernant la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CC757S » a été supprimée.

¹ Notifié conformément à la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 établissant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information (JO L 241 du 17 septembre 2015, p. 1).

² Notifié sous le numéro 2025/0693/D



7. Dans l'annexe, le point 2.12.3.1 est modifié comme suit :
- a) Le signe * est ajouté à la dénomination dans le tableau.
 - b) Le signe * est ajouté au composant d'alliage Pb.
 - c) L'explication du signe * « Restrictions supplémentaires à la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CC770S » est insérée.
8. Dans l'annexe, un nouveau point 2.15 « Alliages de cuivre, de zinc, de bismuth et d'aluminium » avec le matériau CuZn38Bi1Al-C est inséré :

2.15 Alliages cuivre-zinc-bismuth-aluminium

2.15.1 Limites des catégories

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Bi	Al
≥ 58,0 %	Reste	0,2 % – 1,6 %	0,2 % – 1,0 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Mn	Ni	Pb	Si	Sn
≤ 0,5 %	≤ 0,1 %	≤ 0,05 %	≤ 0,1 %	≤ 0,1 %	≤ 0,5 %

2.15.2 Documents de référence

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Bi	Al
58,0 % – 63,0 %	Reste	1,3 % – 1,6 %	0,3 % – 0,6 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Mn	Ni	Pb	Si	Sn
≤ 0,3 %	≤ 0,05 %	0,03 % – 0,05 %	0,09 % – 0,15 %	≤ 0,05 %	≤ 0,5 %

Éléments à déterminer lors d'essais comparatifs selon DIN EN 15664-1 dans l'eau de contact : aluminium, bismuth, plomb, cuivre, nickel, zinc

Eau d'essai la plus critique :

Eau d'essai 1 et 2 selon DIN EN 15664-2

2.15.3 Matériaux pouvant être utilisés dans les systèmes d'eau potable

2.15.3.1 CuZn38Bi1Al-C

Dénomination	Groupe de produit
CuZn38Bi1Al-C	B – D

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Bi	Al
58,0 % – 63,0 %	Reste	0,3 % – 1,6 %	0,3 % – 0,9 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Mn	Ni	Pb	Si	Sn
≤ 0,3 %	≤ 0,05 %	≤ 0,05 %	≤ 0,1 %	≤ 0,05 %	≤ 0,5 %

9. Dans l'annexe, l'ajout du nouveau point 2.15 entraîne un décalage de la numérotation des points suivants au sein du point 2.
10. Dans l'annexe, le point 2.17.3.1 (nouvelle numérotation !) est modifié comme suit :
- a) La dénomination standard CC470K est insérée ;
 - b) CuSn4Zn2PS est inséré entre parenthèses derrière celle-ci.
11. Dans l'annexe, au point 2.19.1 (nouvelle numérotation !), la limite supérieure de concentration pour l'impureté associée aux matériaux Sn est remplacée par 0,2 % (m/m).



12. Dans l'annexe, le point 2.19.3.1 (nouvelle numérotation !) est modifié comme suit :
- a) La limite supérieure du contenu de l'impureté associée aux matériaux Sn est remplacée par 0,2 % (m/m).
 - b) Le signe * est ajouté à la dénomination dans le tableau.
 - c) Le signe * est ajouté à l'impureté associée aux matériaux Sn.
 - d) L'explication du signe * : L'explication du signe * « Restrictions supplémentaires sur la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CW724R » a été ajoutée.
13. Dans l'annexe, le point 2.19.3.2 (nouvelle numérotation !) est modifié comme suit :
- a) La limite supérieure du contenu de l'impureté associée aux matériaux Sn est remplacée par 0,2 % (m/m).
 - b) Le signe * est ajouté à la dénomination dans le tableau.
 - c) Le signe * est ajouté à l'impureté associée aux matériaux Sn.
 - d) L'explication du signe * « Restrictions supplémentaires à la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CC768S » a été insérée.
14. Dans l'annexe, un nouveau point 2.20 « Alliages cuivre-zinc-silicium-étain-phosphore » avec le matériau CW729R-DW (CuZn29Si1SnP) est inséré :

2.20 Alliages de cuivre, de zinc, de silicium, d'étain et de phosphore

2.20.1 Limites des catégories

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Si	Sn	P
58,0 % – 80,0 %	Reste	0,10 % – 5,5 %	0,2 % – 0,5 %	0,01 % – 0,3 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Al	Fe	Mn	Ni	Pb
≤ 0,1 %	≤ 0,5 %	≤ 0,05 %	≤ 0,2 %	≤ 0,1 %

2.20.2 Matériaux de référence

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Si	Sn	P
68,5 % – 70,5 %	Reste	1,30 % – 1,43 %	0,15 % – 0,35	0,10 % – 0,15 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Al	Fe	Mn	Ni	Pb
≤ 0,05 %	≤ 0,1 %	≤ 0,05 %	0,06 % – 0,10 %	0,06 % – 0,10 %

Éléments à déterminer lors d'essais comparatifs selon DIN EN 15664-1 dans l'eau de contact : plomb, cuivre, nickel, zinc

Eau d'essai la plus critique :

Eau d'essai 1 selon DIN EN 15664-2

2.20.3 Matériaux pouvant être utilisés dans les systèmes d'eau potable

2.20.3.1 CW729R-DW (CuZn29Si1SnP)

Dénomination	Groupe de produit
CW729R-DW (CuZn29Si1SnP)	B – D

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Si	Sn	P
68,5 % – 70,5 %	Reste	1,30 % – 1,55 %	0,15 % – 0,35 %	0,10 % – 0,20 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Al	Fe	Mn	Ni	Pb
≤ 0,05 %	≤ 0,1 %	≤ 0,05 %	≤ 0,10 %	≤ 0,10 %

Dans l'annexe, l'insertion du nouveau point 2.20 entraîne le décalage de la numérotation ultérieure au point 2.



15. Dans l'annexe, un nouveau point 2.21 intitulé « Alliages de cuivre, de zinc, de manganèse, de silicium, d'étain et

d'aluminium », avec le

matériau CuZn36Mn1Si1Sn1Al-C est ajouté :

2.21 alliages de cuivre, de zinc, de manganèse, de silicium, d'étain et d'aluminium

2.21.1 Limites des catégories

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Mn	Si	Sn	Al
≥ 58,0 %	Reste	0,2 % – 2,0 %	0,2 % – 2,0 %	0,4 % – 1,5 %	0,02 % – 1,0 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Ni	P	Pb
≤ 0,3 %	≤ 0,2 %	≤ 0,3 %	≤ 0,1 %

2.21.2 Matériau de référence

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Mn	Si	Sn	Al
58,0 % – 63,0 %	Reste	1,6 % – 2,0 %	0,2 % – 1,1 %	0,4 % – 1,5 %	0,02 % – 0,46 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Ni	P	Pb
≤ 0,3 %	0,09 % – 0,15 %	≤ 0,3 %	0,09 % – 0,15 %

Éléments à déterminer lors d'essais comparatifs selon DIN EN 15664-1 dans l'eau de contact : aluminium, plomb, cuivre, nickel, manganèse, zinc

Eau d'essai la plus critique :

Eau d'essai 1 selon DIN EN 15664-2

2.21.3 Matériaux pouvant être utilisés dans les systèmes d'eau potable

2.21.3.1 CuZn36Mn1Si1Sn1Al-C

Dénomination	Groupe de produit
CuZn36Mn1Si1Sn1Al-C	B – D

Composants de l'alliage [% (m/m)] :

Cu	Zn	Mn	Si	Sn	Al
58,0 % – 63,0 %	Reste	0,2 % – 2,0 %	0,2 % – 2,0 %	0,4 % – 1,5 %	0,02 % – 0,9 %

Impuretés associées aux matériaux [% (m/m)] :

Fe	Ni	P	Pb
≤ 0,3 %	≤ 0,1 %	≤ 0,3 %	≤ 0,1 %

16. Dans l'annexe, l'insertion du nouveau point 2.21 entraîne le déplacement de la numérotation ultérieure au point 2.

17. Dans l'annexe, le point 2.22.3.3 (nouvelle numérotation !) est modifié comme suit :

- La dénomination standard CW245E-DW est insérée.
- CuSi4Zn4MnP est inséré entre parenthèses derrière celle-ci.
- Le signe * est ajouté à la dénomination dans le tableau.
- Le signe * est ajouté à l'impureté associée aux matériaux Ni.
- L'explication du signe * : « Autres restrictions à la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CW245E » est inséré.

18. Dans l'annexe, le point 2.22.3.4 (nouvelle numérotation !) est modifié comme suit :

- La dénomination standard CW246E-DW est insérée.
- CuSi4Zn9MnP est inséré entre parenthèses derrière celle-ci.
- Le signe * est ajouté à la dénomination dans le tableau.



- d) Le signe * est ajouté à l'impureté associée aux matériaux Ni.
- e) L'explication du signe * : « Autres restrictions à la composition (voir ci-dessous) par rapport à la composition normalisée européenne du CW246E » est inséré.

II.

Entrée en vigueur

La présente modification entrera en vigueur le jour suivant sa publication au Journal officiel fédéral.

Dessau-Roßlau, le 26 février 2026

Agence fédérale de l'environnement

Le Président
Prof. Dr. Dirk Messner
